



ENTREPRISE

## ATTESTATION D'ASSURANCE

**MMA IARD Assurances Mutuelles/ MMA IARD**  
**14 bd Marie et Alexandre Oyon**  
**72030 LE MANS Cedex 9**

atteste garantir par police N° 143.793.958, les conséquences pécuniaires de la responsabilité Civile qui peut incomber à l' :

**ASS UNION NATIONALE DES COMBATTANTS**  
**18 RUE VEZELAY**  
**75008 PARIS**

Ainsi que :

**UNION NATIONALE DES COMBATTANTS**  
**SECTIONS LOCALES DE L'UNION NATIONALE DE COMBATTANTS**  
**ASSOCIATIONS AFFILIEES A L'UNION NATIONALE DE COMBATTANTS**

en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non, subis par autrui et imputables à ses activités de :

- **Défendre les intérêts moraux, sociaux et matériels des membres des associations adhérentes ou affiliées ainsi que de ses adhérents à titre individuel,**
- **Etude au sein de commissions et participation à des commissions spécialisées des problèmes législatifs, culturels, civiques, sociaux et humanitaires intéressant ses membres,**
- **Mise à disposition de ses membres des services juridiques, sociaux destinés à apporter des solutions aux problèmes qui peuvent se poser à eux,**
- **Développer, au sein des associations adhérentes, les œuvres sociales et d'entraide, de secours d'assistance,**
- **Inciter les membres des associations adhérentes et les adhérents à titre individuel à participer activement à la vie de la cité,**
- **Soutien humanitaire au bénéfice des anciens combattants français, de venus citoyens d'Etats indépendants,**



- Création et exploitation de service d'information et de documentation, bibliothèques, édition de revues et de lettres d'information et de journaux à destination des membres,
- Organisation de manifestations pour ses membres telles que congrès annuel, réunions, expositions, activités de loisirs (méchoui, barbecue, coucous) avec tirs de feux d'artifice, visites de lieux historiques, voyages et excursions touristiques pour ses membres,
- Education du civisme par l'organisation et la participation à des conférences, des séances cinématographiques, des représentations théâtrales, commémorations, pèlerinage sur les théâtres d'opération,
- Entretien de liens et d'échanges avec d'autres associations similaires,
- Exploitation d'une boutique de vente de décoration et médailles ainsi que des articles spécifiques UNC.

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON		
Garanties	Montants des garanties en euros	Montants des franchises en euros (1)
<b>Montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des assurés*</b>		
Tous dommages confondus(2)(3)	10 000 000 EUR	
Dont :		
- Dommages corporels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci .....	10 000 000 EUR	Néant
- Limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance à .....	3 500 000 EUR	Néant
- RC Attentat .....	1 500 000 EUR	Néant
- Dommages matériels* et immatériels consécutifs à ceux-ci .....	3 000 000 EUR	750 EUR
- Vol par préposé .....	150 000 EUR	300 EUR
- Dommages aux biens confiés y compris destruction ou détérioration de documents confiés/ vestiaire gardé.....	150 000 EUR	250 EUR
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu .....	1 500 000 EUR	1 500 EUR
- Fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités territoriales (dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage garanti).....	200 000 EUR	750 EUR
- Dommages immatériels non consécutifs .....	500 000 EUR	1 500 EUR
- Atteintes à l'environnement accidentelles (4) (montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance).....	1 500 000 EUR	3 000 EUR



ENTREPRISE

<b>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON ET/OU RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</b>		
<b>Montants exprimés par sinistre pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance et pour l'ensemble des assurés</b>		
Tous dommages confondus (5) :	2 000 000 EUR	Néant
Dont hors exportations aux USA et/ou Canada :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs à ceux-ci.....	2 000 000 EUR	1 500 EUR
- Dommages immatériels non consécutifs.....	500 000 EUR	1 500 EUR
<b>RECOURS ET DEFENSE PENALE</b>		
Recours et défense pénale .....	100 000 EUR	Néant
<b>FRAIS DE PREVENTION DES DOMMAGES</b>		
Frais de prévention des dommages .....	250 000 EUR (6)	7 500 EUR

(1) Si plusieurs franchises\* sont applicables pour un même sinistre\* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise\* : celle ayant le montant le plus élevé.

(2) Les dommages corporels\* résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont accordés sans limitation.

(3) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.

(4) Sont exclus les dommages du fait ou à l'occasion de l'exploitation d'une installation classée soumise à autorisation et à enregistrement au titre des articles L512-1 à L517-7 du Code de l'environnement.

(5) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.

(6) Montant exprimé par sinistre et pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

Période de validité : 01/01/2019 au 31/12/2019.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit, **sous réserve du bon paiement de la prime**, et ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère, notamment en cas de suspension et/ou résiliation.

Fait à Paris, le 27 novembre 2018.

MMA IARD SA  
Capital de 537 052 368 euros  
RCS Le Mans 440 048 882  
14 bd M. et A. Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9

Philippe Iba  
Cédric Robert